

Hôtel communautaire
2, rue Blaise-Pascal
83310 Cogolin

Tél. : 04 94 55 70 30
Fax : 04 94 54 56 39
Email : contact@golfe-sainttropez.fr

www.golfe-sainttropez.fr

Pôle Environnement

Cours d'eau

Matisse BERNE – Tél. : 04.94.55.78.23

mberne@golfe-sainttropez.fr

Monsieur Bertrand NICOLAS
Résidence Jardin Secret
128, avenue de la 1ère DFL
83130 LA GARDE

Cogolin, le - 9 AVR. 2024

Nos réf. : VM/LG/DB/PR/SC/GB/MB 2024-402

Objet : Réponse au Procès-Verbal des observations de l'enquête parcellaire complémentaire

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je fais suite à votre Procès-Verbal daté du 27 mars 2024 contenant vos observations suite à l'enquête parcellaire complémentaire préalable à la cessibilité en tout ou partie, d'immeuble ou de droits immobiliers nécessaires à la réalisation des travaux de restauration hydromorphologique de la rivière la Garde sur la commune de Grimaud, au bénéfice de Golfe de Saint Tropez.

Veuillez trouver ci-après la réponse à vos observations, qui pour rappel étaient les suivantes : « Depuis la remise du rapport en juillet 2022, quelles ont été les propositions faites par la CCGST ou par le propriétaire ? Une négociation a-t-elle été engagée ? Si oui une solution répondant à la demande est-elle envisagée et dans quel délai ? ».

Golfe de Saint-Tropez a tenté de prendre contact avec Monsieur Moreau par le biais d'un courrier lui expliquant le projet et le souhait d'acquérir une partie de sa parcelle. Celui-ci est resté sans réponse. Aussi, un numéro de téléphone a été recueilli par le biais d'une recherche lié à l'activité de brocante, mais la tentative d'appel est également restée vaine. De ce fait, aucune concertation n'a pu être menée. Il n'a donc pas été possible d'identifier ensemble de consensus pour la mise en œuvre des deux projets, public et privé.

Comme stipulé dans l'avis d'urbanisme remis par la commune de Grimaud, il aurait été nécessaire que le propriétaire consulte Golfe de Saint-Tropez. Il serait préférable que l'accès soit en dehors de l'emprise de l'aménagement. Un recul du portail, ou encore une installation en amont de la zone travaux serait souhaitable afin qu'il n'ait pas d'impact sur la pérennité de cet ouvrage de prévention des inondations.

Golfe de Saint-Tropez est prêt à intégrer des aménagements supplémentaires à son projet pour faciliter l'accès à ladite parcelle, dans le respect des règles techniques liés à ce type d'ouvrage. Le délai de prise en compte pourrait être rapide, le temps de mise en œuvre correspondrait au planning jusqu'alors pressentie de phase de réalisation des ouvrages.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président



Vincent MORISSE